palmarès de l'architecture 2015 ORNE

> ÉDITO

En 2014, le CAUE organise son second Palmarès départemental de l'architecture et confirme ainsi sa volonté, exprimée lors de la première édition, de constituer un outil de développement et de valorisation de l'Orne. Avec cette initiative, il souhaite mettre en lumière à la fois les maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que les maîtres d'œuvre dont les réalisations contribuent à la valorisation des richesses du département de l'Orne.

Les objectifs de cette manifestation sont de :
- promouvoir les opérations d'architecture réalisées au cours des six dernières années;
- mettre en exergue les projets les plus innovants;
- encourager la vitalité créative du département en matière d'architecture.

Le jury composé de professionnels de l'aménagement et d'élus a donc étudié 24 candidatures réparties dans six catégories : logement, loisirs et culture, activités, enfance et enseignement, administration et services publics, santé et hébergement spécialisé. La qualité plastique d'ensemble, l'insertion, l'originalité et le niveau de responsabilité à l'environnement des bâtiments figurent parmi les critères de sélection. 4 lauréats sont nommés et 8 mentions spéciales sont décernées. Ces opérations récompensées accèdent au Palmarès de l'architecture des CAUE bas-normands 2015, dont les résultats seront proclamés à l'automne 2015.

Pour cette nouvelle édition du palmarès départemental, deux prix complètent la sélection du jury : le prix du public et le prix du jeune public.

Le grand public a voté en ligne dans toutes les catégories (1881 votes comptabilisés). Six prix du public sont ainsi attribués. Il s'agit de donner la possibilité au public, en lui permettant de découvrir autrement l'architecture contemporaine, d'exprimer ses préférences. Sans doute, certains comprendront mieux la création architecturale, d'autres remettront en question des idées reçues et développeront leurs exigences en matière de commande d'architecture.

Cet événement soutenu par l'Atelier CANOPE a également permis de sensibiliser 700 élèves à l'architecture contemporaine du département. Dans les collèges, plus de 500 élèves ont voté pour leur bâtiment préféré dans la catégorie «loisirs et culture». Les élèves des écoles maternelles et primaires ont désigné leur logement préféré.

Ces actions en faveur de la qualité architecturale, destinées au jeune public et aux ornais sont essentielles car elles cherchent à familiariser mieux et davantage le plus grand nombre avec des réalisations et des pratiques qui concourent à l'amélioration du cadre de vie.

Nous remercions les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage qui ont accepté que des professionnels de l'aménagement, des élus et le grand public posent leur regard sur leurs projets. Soulignons la créativité et la technicité des architectes, mais aussi l'audace, parfois le courage, des maîtres d'ouvrage dans leur choix. Encore une fois, la diversité des équipes candidates et des opérations montre que le département de l'Orne fait preuve d'une production architecturale dynamique, innovante et de qualité. Souhaitons que le Palmarès départemental de l'architecture contribue à renforcer l'attractivité du territoire.

Jean-François DE CAFFARELLI
Président du CAUE de l'Orne

> SOMMAIRE

> LOISIRS ET CULTURE

> LAURÉAT

> MENTION SPÉCIALE DU JURY

> MENTION SPÉCIALE DU JURY > PRIX DU PUBLIC

> PRIX DU JEUNE PUBLIC

> AUTRES CANDIDATURES

> ACTIVITÉS

> LAURÉAT

> MENTION SPÉCIALE DU JURY > PRIX DU PUBLIC

> ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

> LAURÉAT > PRIX DU PUBLIC

> MENTION SPÉCIALE DU JURY

> MENTION SPÉCIALE DU JURY

> AUTRES CANDIDATURES

> LOGEMENT

> MENTION SPÉCIALE DU JURY

> PRIX DU JEUNE PUBLIC > PRIX DU PUBLIC

> AUTRES CANDIDATURES

> SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

> MENTION SPÉCIALE DU JURY > PRIX DU PUBLIC

> AUTRES CANDIDATURES

> ADMINISTRATION ET SERVICES PUBLICS

> LAURÉAT

> MENTION SPÉCIALE DU JURY > PRIX DU PUBLIC

> PRIX

> RÈGLEMENT

6 **Manufacture Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle**
8 Halle de sport à Gacé
9 Médiathèque et cinéma à Mortagne-au-Perche
10 Parc des expositions Anova à Alençon
11

12 **Centre de conservation et d'études des collections archéologiques à Alençon**
14 Cidrerie traditionnelle au Theil-sur-Huisne

16 **Internat de la maison familiale rurale à Pointel**
18 École du Point du Jour à Alençon
19 Administration du lycée Mézen à Alençon
20

21 Cité Lecomte à Flers
22 Maison individuelle à Condé-sur-Sarthe
23

24 Pôle de santé à l'Aigle
25

26 **Pôle des services de la maîtrise d'oeuvre du développement urbain et social à Flers**
28 Maison de la vie associative à Alençon
30
31

› LAURÉAT

> LOISIRS ET CULTURE

> MANUFACTURE BOHIN

lieu	Saint-Sulpice-sur-Risle
maîtrise d'ouvrage	Établissement public foncier de Normandie Communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche
maîtrise d'œuvre	Jean-Marie Mandon, architecte
année	2013
surface	1 800 m²

Dernier fabricant français d'épingles et d'aiguilles, la Manufacture Bohin dispose d'un patrimoine industriel remarquable. Le projet de réhabilitation visait à améliorer l'accueil des visiteurs. A l'articulation des deux bâtiments principaux, une construction vitrée résolument contemporaine est donc créée pour accueillir du public. Elle relie à l'étage les ateliers de production et les espaces muséographiques. Les ateliers restaurés ont été intégrés à un parcours muséographique conçu par François Cofino.

LE JURY A AIMÉ :
> la mise en valeur des bâtiments anciens
> la réalisation des aménagements paysagers

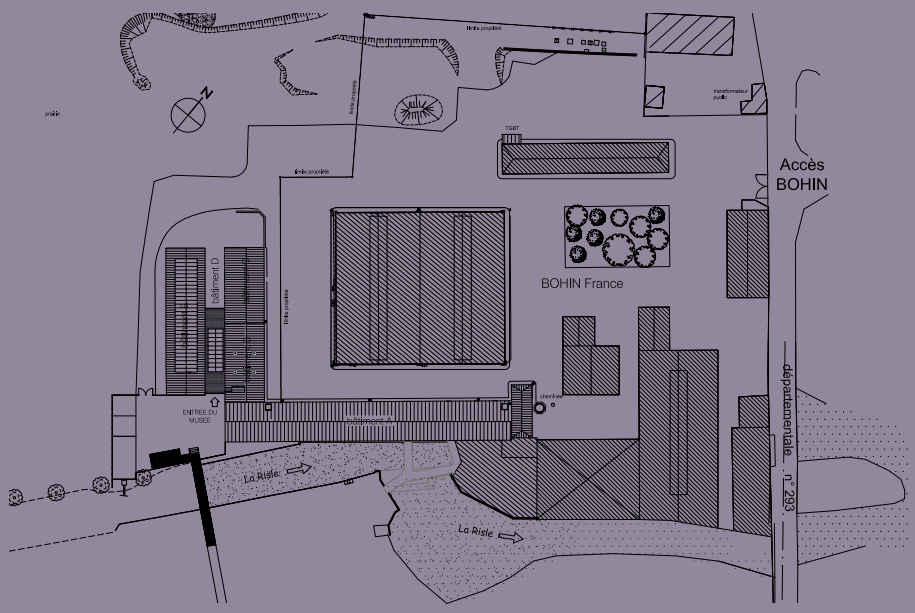

›LOISIRS ET CULTURE

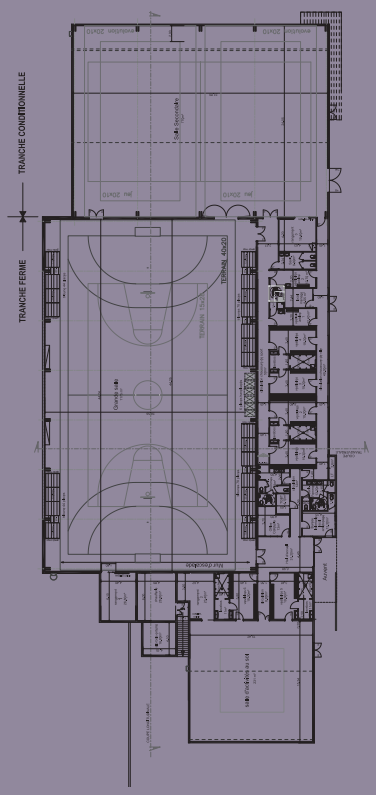

opération	halle de sport
lieu	Gacé
maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la région de Gacé
maîtrise d'œuvre	Bernard et Thouin, architectes
année	2012
surface	2 819 m²

Le fonctionnement intérieur, la forte déclivité du terrain et la volonté de minimiser l'impact visuel ont imposé le parti d'un bâtiment opaque avec un hall vitré.
Le bâtiment se positionne parallèlement à la pente pour limiter son impact sur le terrain. Il comporte trois salles : une salle pour la compétition, une salle d'entraînement et une salle d'activités au sol.
Les choix environnementaux ont porté sur l'intégration de la construction dans le site, la gestion de l'énergie, le confort visuel et le choix de matériaux naturels.

›MENTION SPÉCIALE

LE JURY A AIMÉ :
- **la conception d'ensemble**
- **le choix des matériaux**

> MENTION SPÉCIALE
> PRIX DU PUBLIC

opération	médiathèque et cinéma
lieu	Mortagne-au-Perche
maîtrise d'ouvrage	Ville de Mortagne-au-Perche
maîtrise d'œuvre	Architriad
année	2010
surface	1 172 m²

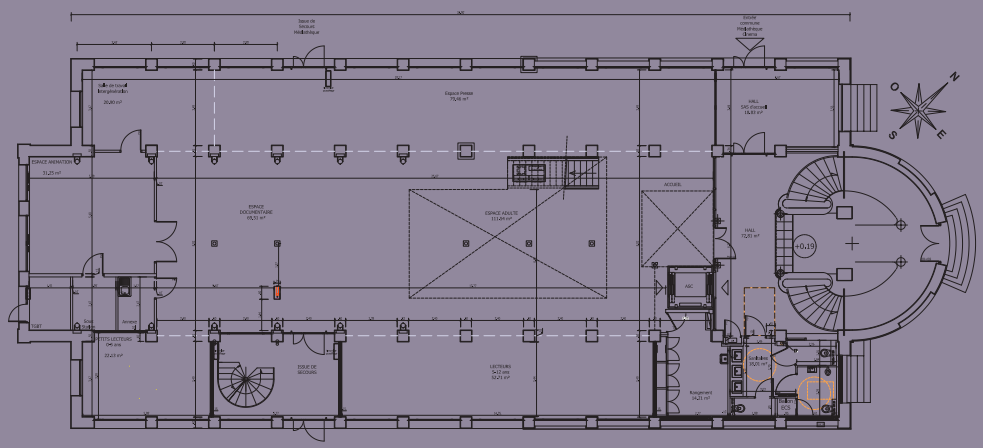

Au cœur de la ville, la conception de la médiathèque s'inscrit dans la continuité de l'ancienne halle aux grains de style classique. Les différentes parties de ce programme de réhabilitation s'organisent à partir d'un hall doté d'un escalier et d'un ascenseur. Le hall permet de maintenir des accès indépendants pour le cinéma et la

médiathèque. La médiathèque sur deux niveaux s'articule autour d'un vide central qui offre par transparence des vues sur l'extérieur, les coursives, les passerelles et qui permet de percevoir l'intégralité des volumes.

LE JURY A AIMÉ :
> la préservation du bâtiment ancien
> le soin apporté à l'aménagement intérieur

> LOISIRS ET CULTURE

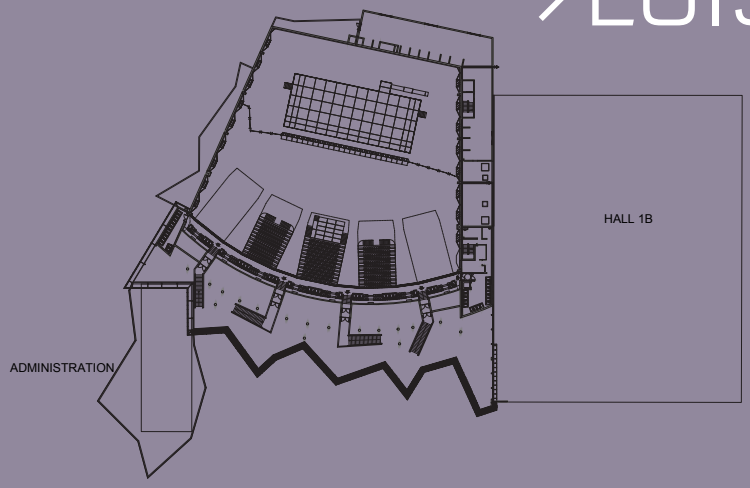

opération	parc des expositions Anova
lieu	Alençon
maîtrise d'ouvrage	Communauté urbaine d'Alençon
maîtrise d'œuvre	Jean-Pierre Lott, architecte
année	2012
surface	5 422 m²

Le parc des expositions se composait de trois halles. Le projet consistait à détruire l'une des halles, pour installer une halle polyvalente (spectacle, sport, exposition) d'une surface de 4000 m². Les dimensions du bâtiment -17m de haut, 60m de long, 50m de large-, délicates à conjuguer avec le tissu urbain environnant, a conduit à installer une résille qui masque la structure de la salle et les équipements techniques situés sur la terrasse. La résille est composée de plaques d'aluminium ajourées qui créent par l'incidence de leur plan des perspectives changeantes.

> PRIX DU JEUNE PUBLIC

LE JURY A AIMÉ :
> la peau métallique du bâtiment, les résilles qui varient suivant les projections lumineuses colorées
> une forme moderne et originale qui représente une étoile NOVA

> AUTRES CANDIDATURES

opération	salle de spectacles «La Luciole»
lieu	Alençon
maîtrise d'ouvrage	Ville d'Alençon
maîtrise d'œuvre	Moussafir architectes associés
année	2009
surface	1 274 m²

Afin de conserver l'ambiance conviviale et intimiste de la Luciole, salle de musiques actuelles, l'architecte a privilégié des géométries enveloppantes et circulaires pour le nouvel espace de 650 places. Composée de deux cylindres inclinés accueillant le public et la scène, la nouvelle Luciole apparaît depuis le boulevard comme un phare urbain en contrepoint de la façade du Parc des expositions. La nouvelle salle est avant tout une architecture sans référence, un objet minimaliste émergeant du sol, un geyser reliant la terre au ciel.

opération	salle bivalente «L'Eclat»
lieu	Lonrai
maîtrise d'ouvrage	Commune de Lonrai
maîtrise d'œuvre	Atelier B. Penneron architectes
année	2013
surface	750 m²

La salle des fêtes et d'activités sportives s'encastre dans le terrain pour protéger la façade Nord. Un talutage au Nord est créé à cet effet et souligne la continuité du terrain tout comme la masse végétale de la toiture, qui s'abaissant au Nord, offre une protection face aux vents dominants.Le bardage inox reflète la polychromie de l'auvent mais aussi l'environnement, les haies, la plaine. La teinte rouge choisie pour les espaces «servants» contribue à identifier le bâtiment qui devient un repère dans le village.

opération	espace culturel «Les Colonnes»
lieu	Montabard
maîtrise d'ouvrage	Commune de Montabard
maîtrise d'œuvre	Architriad
année	2013
surface	561 m²

Plusieurs extensions cubiques et contemporaines ont permis de réaménager et d'agrandir la salle des fêtes de la commune. Les éléments identitaires de l'ancienne construction sont maintenus: fronton en façade et scène intérieure.Ainsi, la surface d'accueil de la salle a été doublée (300 personnes). De nombreux espaces complémentaires adaptés aux besoins du nouvel équipement (sanitaires, loge, cuisine, rangements, terrasse extérieure...) ont été aménagés.

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

> LAURÉAT

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

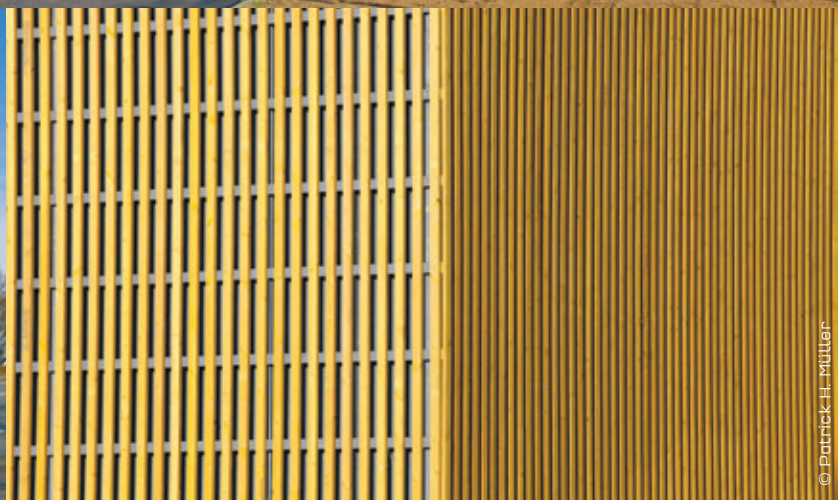
© Patrick H. Müller

> CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDES DES COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES

© Patrick H. Müller

lieu Alençon
maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental de l'Orne
maîtrise d'œuvre Jean-François Chavois, architecte
année 2014
surface 127 m²

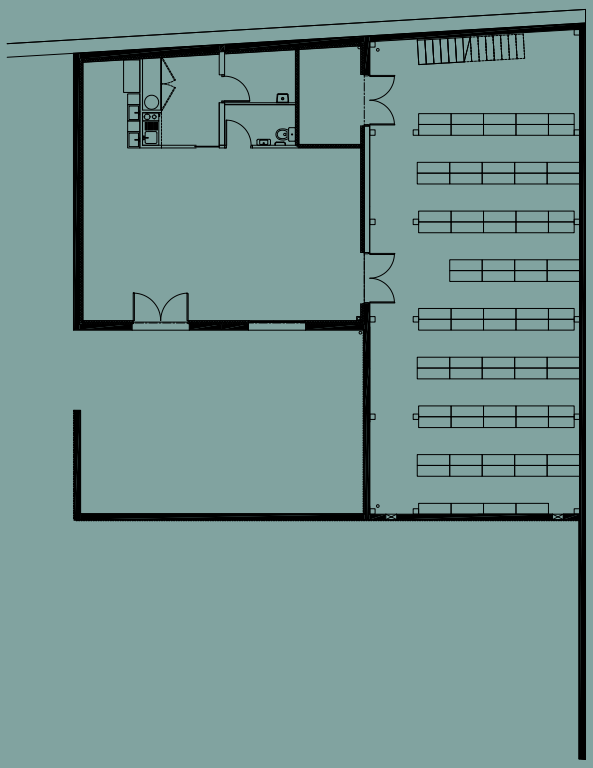

Bordant l'avenue, un premier volume tramé de bois blond se pose sur le mur d'enceinte comme un oiseau sur sa branche. A l'arrière, le bâtiment se prolonge et vient sertir un second bloc bas, dessinant ainsi perspectives, et contraste noir/doré. Si l'accès est réservé aux professionnels, le passant un peu observateur devinera sans y entrer à quelle fonction est dévolu chaque volume. En excroissance, une salle de nettoyage et de classification des fouilles. Dans la hauteur, formant bouclier à la lumière, un volume-bibliothèque aveugle, dont les rayonnages conservent les traces du passé.

LE JURY A AIMÉ :
> la mise en œuvre créative pour un bâtiment à usage de réserve

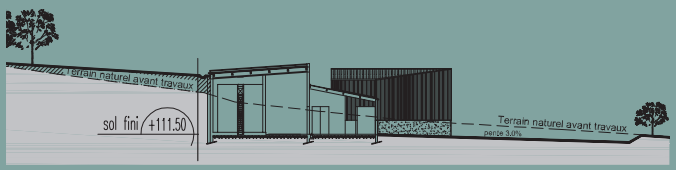

opération	cidrerie traditionnelle du Perche
lieu	Le Theil-sur-Huisne
maîtrise d'ouvrage	-
maîtrise d'œuvre	Pierre Chauvel, architecte
année	2010
surface	1 090 m²

Dans un paysage vallonné et boisé, le bâtiment d'une hauteur moyenne de 8 m, visible sur sa façade d'accès Est, est implanté au plus près de la silhouette naturelle du terrain. La façade Ouest est enterrée si bien que la cuverie et la cave de stockage bénéficient d'une importante inertie thermique. La climatisation des locaux est donc inutile. L'ensemble est ventilé naturellement en façade Est en fonction des aléas climatiques. Le projet présente un jeu de volumes simples aux trames de bardages bois horizontales ou verticales associées au béton banché.

> MENTION SPÉCIALE
> PRIX DU PUBLIC

LE JURY A AIMÉ :
- **la démarche du maître d'ouvrage**
- **l'insertion du bâtiment dans le site**

CHAMBRE 1
CHAMBRE 2
CHAMBRE 3
CHAMBRE 4
SALON
SERVICE
ANNEXE DISTILLERIE
MEZZANINE
N
S
E
O

> LAURÉAT
> PRIX DU PUBLIC

> ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

> INTERNAT DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

lieu Pointel
maîtrise d'ouvrage Maison familiale rurale de Pointel
maîtrise d'œuvre Gil Dauchez, Pointe carrée, architectes
année 2013
surface 858 m²

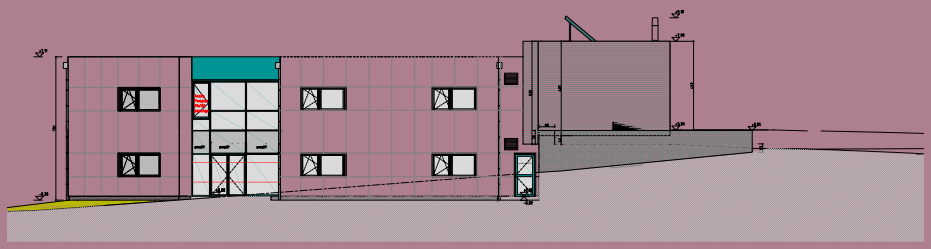

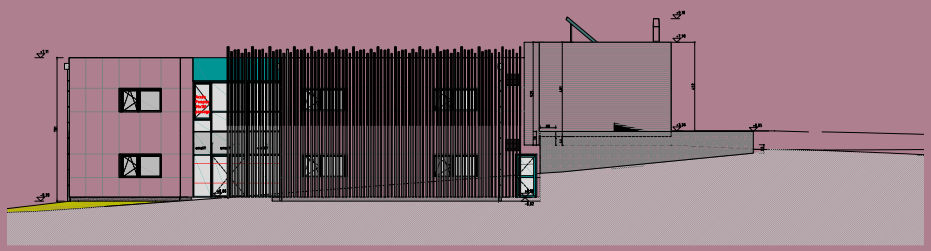

La déclivité du terrain a permis de construire un bâtiment de deux étages accessibles de plain-pied à chaque niveau, solution qui permet de s'affranchir d'un ascenseur. Compte-tenu des valeurs de la MFR et de l'école forestière, le bois se devait d'être le matériau essentiel : utilisé en structure, dans les différentes expressions des façades, en élément de décoration intérieure. La façade principale devient vivante grâce au surbardage de planches brutes de sciage, qui lui donne une forte identité. La performance énergétique repose sur une chaudière bois, une enveloppe performante et des panneaux solaires thermiques produisant l'eau chaude.

LE JURY A AIMÉ :

> le choix du bois et sa mise en œuvre

›ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

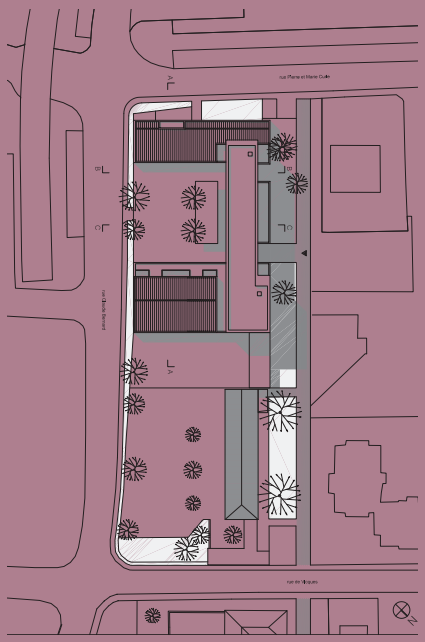

opération école du Point du Jour
lieu Alençon
maîtrise d'ouvrage Ville d'Alençon
maîtrise d'œuvre Atelier d'architecture Philippe Challes
année 2014
surface 4 742 m²

Dans un quartier des années 60, l'école ressemblait plus à des logements qu'à un équipement public. Le bâtiment de quatre étages présentait un volume disproportionné au regard de la taille d'un écolier. Le parti pris a été radical : tailler dans la masse, raser un étage, percer généreusement la façade et redessiner l'ensemble grâce à deux extensions à angle droit du bâtiment, faisant ainsi émerger une cour protégée. L'école a été conçue selon les principes de l'architecture bioclimatique : volumes compacts, façades ouvertes au Sud, regroupement des fonctions de service au Nord.

© Patrick H. Müller

›MENTION SPÉCIALE

LE JURY A AIMÉ :
› l'intégration du bâtiment au quartier, à la rue

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

Le projet, associé à la construction de cinq logments de fonction, participe à la création d'une véritable séquence d'accueil du lycée Mézen. La démolition du bâtiment d'internat a permis de dégager une vaste esplanade ouverte sur le paysage proche du lycée. Et, le nouveau bâtiment d'administration implanté sur rue devient un élé-

› MENTION SPÉCIALE

opération	administration du lycée Mézen
lieu	Alençon
maîtrise d'ouvrage	Conseil régional de Basse-Normandie
maîtrise d'œuvre	ACAU architectes
année	2013
surface	400 m²

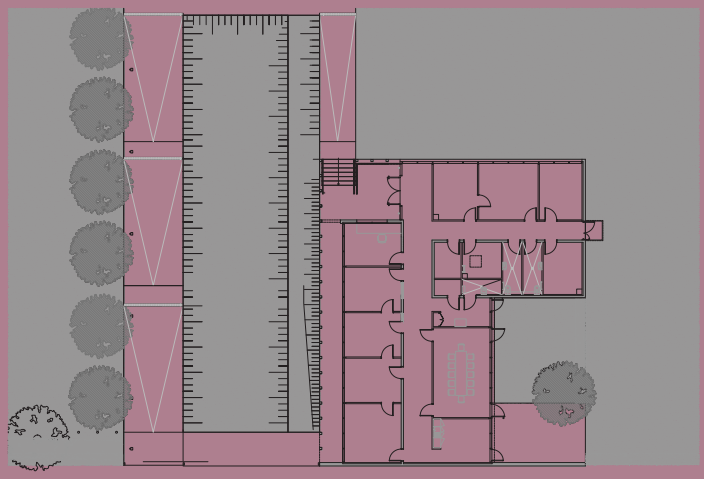

ment à part entière de ce paysage. Les portes et les fenêtres ne se distinguent pas et une trame continue de baies en constant dialogue entre l'intérieur et l'extérieur s'impose à la lecture du bâtiment.

LE JURY A AIMÉ :
› la qualité plastique du bâtiment

opération	collège Gaston Lefavrais
lieu	Putanges-Pont-Écrepin
maîtrise d'ouvrage	Conseil départemental de l'Orne
maîtrise d'œuvre	Atelier d'architecture Philippe Challes
année	2013
surface	4 230 m²

L'enjeu de cette réhabilitation était de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité des personnes handicapées et de limiter les déperditions énergétiques tout en améliorant le confort des usagers. Une extension de plain-pied vient raccorder les bâtiments existants, créant ainsi un «pôle d'accueil» face à l'aire de dépose. Elle comprend un hall, un Centre de documentation et d'information, une salle polyvalente et une salle d'informatique. En reliant l'administration et l'enseignement, cette extension permet de constituer une seule entité. La cour est ainsi redessinée en U. Elle reconquiert sa fonction originelle et centrale.

> LOGEMENT

opération cité Lecomte
lieu Flers
maîtrise d'ouvrage Orne Habitat
maîtrise d'œuvre Atelier JSA
année 2010
surface 1 172 m²

Ces maisons ont été construites dans le cadre du Plan de rénovation urbaine du quartier Saint-Sauveur. Les 15 maisons individuelles sont de plain-pied avec jardin, terrasse et garage (logements de type 3 et de type 4, logements adaptés pour des personnes handicapées). Les maisons sont en ossature bois avec un bardage en clins. Des panneaux solaires pour chauffer l'eau permettent de limiter les dépenses énergétiques. Ces constructions sont d'ailleurs labellisées «Très haute performance énergétique».

LE JURY A AIMÉ :
> l'organisation du plan masse
> l'aménagement sobre des terrasses qui correspond à une façon d'habiter aujourd'hui

© Thierry Houyel

© Thierry Houyel

> LOGEMENT

opération	maison individuelle
lieu	Condé-sur-Sarthe
maîtrise d'ouvrage	-
maîtrise d'œuvre	Pascal Sevrin, architecte
année	2009
surface	250 m²

Ce projet réflète la forte volonté du maître d'ouvrage de vivre dans un habitat sain et économe. Le choix des matériaux a été déterminant afin de tendre vers un bâtiment autonome, nécessitant peu d'énergie : ossature bois, isolation extérieure en fibre de bois. Ce bâtiment a obtenu la certification «Bâtiment basse consommation» pour sa conception bioclimatique, sa

> PRIX DU JEUNE PUBLIC

> PRIX DU PUBLIC

forte isolation thermique, son étanchéité à l'air et la performance de ses équipements techniques (système solaire, récupération d'eau de pluie, toiture végétalisée).

LE JURY A AIMÉ :
> le toit végétal, les façades en bois et les panneaux solaires
> le jardin

> AUTRES CANDIDATURES

opération	logements quartier Saint-Sauveur
lieu	Flers
maîtrise d'ouvrage	SAGIM
maîtrise d'œuvre	L'atelier d'Orchampt
année	2012
surface	1 274 m²

À travers ce programme de logements sociaux, il s'agit de créer une nouvelle densité et de diversifier le quartier Saint-Sauveur. La zone se décompose en îlots, avec cinq unités de collectifs et trois unités de maisons individuelles. Cet habitat groupé offre des fronts bâtis en périphérie. La zone centrale, qui accueille garages et jardins privatifs, restera paysagère et verdoyante. Les logements, différents par leur forme, sont proches des aspirations actuelles, avec jardin et garage dans un cadre verdoyant...

opération	logements locatifs
lieu	Saint-Julien sur-Sarthe
maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Julien sur-Sarthe
maîtrise d'œuvre	Pierre Chauvel architecte
année	2013
surface	423 m²

La réhabilitation en logements sociaux d'un ancien laboratoire de charcuterie et des abattoirs attenants répondait à un double objectif : d'une part accueillir des populations aux revenus modestes en centre bourg près des services, d'autre part préserver des bâtiments existants en changeant leur usage. Les chauffe-eau solaires et l'isolation renforcée des habitations garantissent un coût de fonctionnement moindre.

opération	logements de fonction du lycée Mézen
lieu	Alençon
maîtrise d'ouvrage	Conseil régional de Basse-Normandie
maîtrise d'œuvre	ACAU architectes
année	2013
surface	521 m²

Les cinq logements de fonction du lycée Mézen, pensés comme un bâtiment unique, bordent la rue. Ils se composent d'un socle minéral surmonté d'un bloc de deux étages incluant le toit, bardé de bois. Côté rue, le bloc d'étages en surplomb constitue un espace de pré-habitation, qui protège l'accès à la maison et qui conduit vers les garages situés dans l'enceinte du lycée. À l'intérieur des logements, les séjours sont très largement ouverts sur des jardins.

> SANTÉ ET HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

opération	pôle de santé
lieu	L'Aigle
maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de l'Aigle et de la Marche
maîtrise d'œuvre	Hubert Masson, architecte
année	2013
surface	1 836 m²

Au cœur d'un quartier historique, le pôle de santé est construit sur un terrain occupé par une friche industrielle. L'intégration au site est obtenue en reprenant une volumétrie similaire à celle des immeubles riverains. En outre, une résille de bois posée devant la façade de panneaux en stratifié massif masque le changement de rythme des percements des façades et les différences de niveaux. Le mode de construction tient compte des exigences énergétiques afin d'être référencé «Bâtiment basse consommation», et «Haute qualité environnementale» notamment grâce à l'éclairage naturel des locaux.

> MENTION SPÉCIALE
> PRIX DU PUBLIC

LE JURY A AIMÉ :
- **le traitement des façades**
- **l'intégration au bâti existant**

›AUTRES CANDIDATURES

opération	pôle santé
lieu	La Ferté-Macé
maîtrise d'ouvrage	ville de la Ferté-Macé
maîtrise d'œuvre	Bruno Volle, architecte
année	2014
surface	1 800 m²

Le projet visait à accueillir l'ensemble des professionnels de santé de la commune en un même lieu. Il consistait surtout à adapter un bâtiment existant aux normes en matière de sécurité incendie, d'installations électriques, de chauffage et d'acccessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La cour de l'ancienne école, nécessaire au stationnement, est restructurée par la création d'un ascenseur et d'une extension pour l'accueil. L'entrée du pôle est ainsi marquée par un élément architectural vertical qui rompt avec le caractère longiligne de l'existant.

opération	PASA l'Orée des Bois
lieu	La Chapelle d'Andaine
maîtrise d'ouvrage	EHPAD L'Orée des Bois
maîtrise d'œuvre	Atelier JSA architectes
année	2013
surface	254 m²

Le Pôle d'activités et de soins adaptés répond à une demande grandissante pour l'accueil de jour de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les locaux devaient être situés au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes «L'Orée des bois», tout en bénéficiant d'un accès indépendant et de liaisons vers les différents services spécialisés. Cette mutualisation permet néanmoins de créer un espace de vie spécialement aménagé, bénéficiant d'un environnement rassurant et permettant la déambulation des personnes.

opération	EHPAD
lieu	Putanges-Pont-Écrepin
maîtrise d'ouvrage	Association Pierre Noal
maîtrise d'œuvre	Atelier JSA architectes
année	2014
surface	5 923 m²

Situé sur les rives de l'Orne, l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueille 80 résidents, qui profitent du cadre agréable de la Suisse-Normande. L'orientation du terrain et la surface du projet ont déterminé le positionnement des chambres sur un axe Est-Ouest afin de garantir un ensoleillement à chacune d'entre elles. La construction se développe ainsi sur 5 923m² répartis sur trois ailes et s'organise avec des unités en vis-à-vis, en créant des espaces extérieurs d'une largeur proche de celle d'une rue.

> LAURÉAT

> ADMINISTRATION ET SERVICES PUBLICS

> POLE DES SERVICES MODUS

lieu Flers
maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération du Pays de Flers
maîtrise d'œuvre Gil Dauchez, Pointe carrée, architectes
année 2010
surface 997 m²

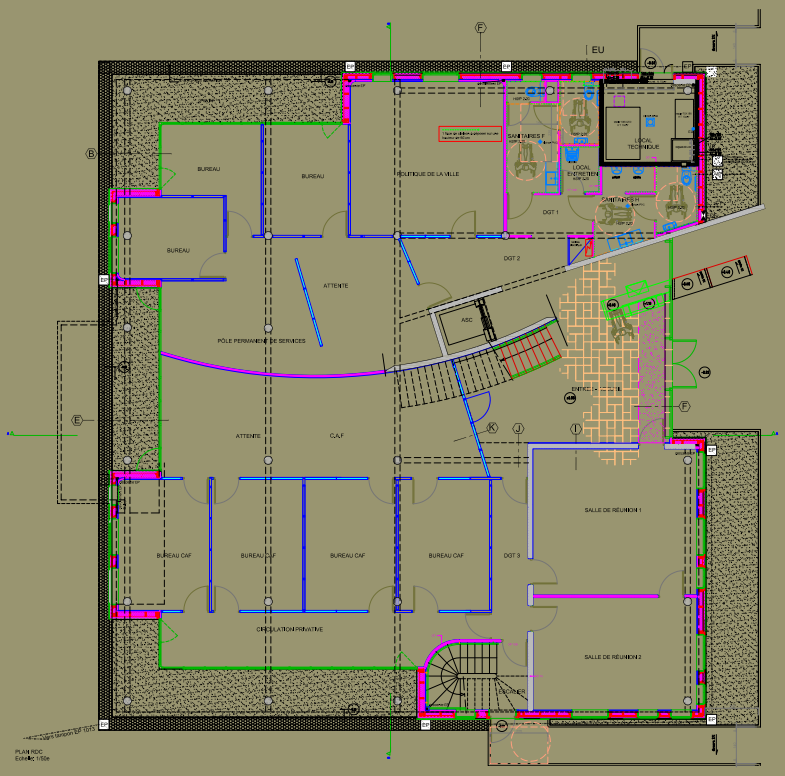

La façade Est s'ouvre largement sur l'extérieur pour marquer l'entrée. Comme une brèche, elle laisse découvrir la structure intérieure de l'ouvrage. Le regard se prolonge ainsi au-delà de la façade Ouest pour accrocher la petite futaie existante sur laquelle s'appuie l'architecture épurée du projet. Le bâtiment s'habille d'une peau noire imprimée de motifs empruntés aux cultures du monde, reflétant ainsi le mélange ethnique de la ville. Des touches colorées éclairent cette peau sombre, au niveau des baies traitées comme des failles lumineuses.

LE JURY A AIMÉ :
> la diversité des formes et des volumes

> ADMINISTRATION ET SERVICES PUBLICS

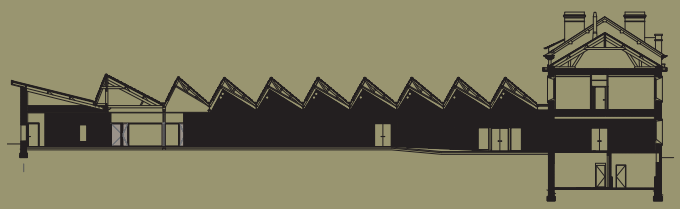

opération	maison de la vie associative
lieu	Alençon
maîtrise d'ouvrage	Ville d'Alençon
maîtrise d'œuvre	Jean-François Chavois
année	2014
surface	1 430 m²

De l'usine, l'architecte ne conserve que le profil en sheds. Il en accentue même le dessin par le traitement de la façade en zinc, animée par le rythme régulier des percements. Tels des écrans, ces ouvertures panoramiques cadrent le paysage et attisent la convoitise du passant en direction de l'espace muséographique central. Quant au visiteur, il profite d'un éclairement naturel maximal, de perspectives multiples et d'une fonctionnalité optimisée, entre espaces partagés pour la rencontre, les réunions, les conférences et le travail.

> MENTION SPÉCIALE
> PRIX DU PUBLIC

© Patrick H. Müller

LE JURY A AIMÉ :
- **la réinterprétation des lieux**
- **les aménagements intérieurs**

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

© Patrick H. Müller

> PRIX DU JURY

président du jury

M. Jean-François de CAFFARELLI	Président du CAUE de l'Orne, Conseiller général, Président de la Communauté de communes du Pays Bellêmois

membres du jury

Mme Anne CHEVILLON	Architecte des bâtiments de France, Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne
M. Gérard BUFFIÈRE	Lauréat du palmarès de l'architecture et de l'aménagement de l'Orne 2010
M. Patrice CHALLEMEL DU ROZIER	Représentant ProfessionsBois
M. Patrick COLOMBIER	Président du Conseil international des architectes français et Président du Syndicat de l'architecture
M. Emmanuel FAUCHET	Directeur du CAUE de la Manche
M. David GUIFFARD	Représentant de la Direction régionale des affaires culturelles de basse normandie
M. Jean-Yves GUILLOU	Président du CAUE de la Manche
M. Jean LAMY	Conseiller général
M. Bertrand LEGUILLON	Architecte du CAUE du Calvados
M. Pascal PERRICHOT	Architecte, réprésentant du Conseil régional de l'Ordre des Architectes de basse normandie
M. Eric PRUDHOMME	Directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de basse normandie

> PRIX DU PUBLIC

Les internautes ont voté en ligne, du 15 janvier au 15 février 2015
1881 votes ont été comptabilisés

> PRIX DU JEUNE PUBLIC

511 élèves des collèges Racine, Balzac et Saint-Exupéry à Alençon, Emile Chartier à Mortagne-au-Perche et Yves Montand au Theil-sur-Huisne ont voté pour leur bâtiment préféré dans la catégorie «Loisirs et culture».

193 élèves des écoles primaires Emile Dupont à Alençon, de Carrouges, Ménil-Erreux, Neuilly-sur-Eure, Nonant-le-Pin, Saint-Gervais-du-Perron et Saint-Hilaire-le-Châtel ont voté pour leur logement préféré.

> COORDINATION CAUE de L'ORNE

Cécile LORANT	chargée de missions
Brigitte NOTRAMY	assistante de direction

> COMITÉ TECHNIQUE CAUE de L'ORNE

François ROBLIN	architecte, directeur du CAUE
Nicolas KNAPP	architecte conseiller
Thierry LOYER	architecte urbaniste

> RÈGLEMENT

Le présent règlement est commun aux c.a.u.e. du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Ce palmarès de l'architecture sera réalisé en deux étapes : la première sera départementale et consistera en l'organisation par chaque c.a.u.e. bas-normand de sa propre édition. la seconde sera interdépartementale et y concourront les opérations primées aux éditions départementales. **article 1 : objet** Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados, de la Manche et de l'Orne organisent le palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 - architecture. **article 2 : définition** L'objectif de ce palmarès est de promouvoir les réalisations architecturales de grande qualité qui valorisent les départements et la région du fait de leur qualité plastique l'ensemble, de leur insertion ou de leur originalité et de leur niveau de responsabilité à l'environnement. Il doit également prendre en compte le cadre de vie et la qualité d'usage ainsi que la qualité d'innovation et des échanges interprofessionnels qui ont permis la réalisation du projet. Les réalisations présentées devront mettre en avant la «qualité» de la relation équipe de maîtrise d'ouvrage/équipe de maîtrise d'œuvre. **article 3 : candidatures 3.1. candidats** La participation au palmarès est ouverte à tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre, public ou privé. L'inscription est gratuite. La réalisation appelée à concourir doit respecter les critères suivants : - Situation géographique : être située sur le territoire bas-normand - Date de réception des travaux : entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2014. Les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont la possibilité de présenter plusieurs projets. Chaque projet devra faire l'objet d'un dossier de candidature individualisé. Un projet ayant déjà fait l'objet d'une candidature à un palmarès antérieur ne pourra être représenté. Les coûts engendrés par la réalisation du dossier d'inscription sont à la charge des candidats. **3.2 constitution du dossier de candidature** Les équipes souhaitant concourir adresseront avant le 28 mai 2014, au c.a.u.e. du département sur lequel se situe l'opération : La fiche d'inscription, un texte de présentation du projet (5000 signes), 10 photographies minimum (au format «jpeg» avec une résolution d'environ 2500 x 3500 pixels minimum) dont une judicieusement choisie par le candidat qui servira d'illustration principale (identification du projet et prix du public). Ces images présenteront la réalisation dans son contexte urbain ou paysager, l'élévation la plus significative et une vue intérieure (si les abords du projet restent en devenir, il sera possible de fournir de nouvelles photographies pour les opérations de valorisation du palmarès). Pour les réhabilitations : ajouter des photos avant travaux. les documents graphiques permettant d'apprécier l'opération (formats pdf, contenu vectoriel de préférence) : plan de situation, plan de masse, croquis, façades et coupes significatives, plans des niveaux. **3.3. autorisation** La fiche d'inscription comprend une attestation sur l'honneur qui devra être complétée, permettant d'avoir l'assurance que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les usagers acceptent la candidature au palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 architecture. Sur demande, l'anonymat du maître d'ouvrage sera respecté. **3.4. désengagement** Tant que les jurys ne se sont pas réunis pour l'analyse des dossiers présentés, les candidats peuvent à tout moment demander par écrit leur désengagement. Les documents envoyés seront retournés sur simple demande. **article 4 : déroulement du palmarès 4.1. comité technique** Le comité technique a pour objet de s'assurer de la recevabilité et de la bonne constitution des dossiers. Il définit les catégories au regard des candidatures reçues. Il est composé des membres des équipes des c.a.u.e.. Sa vocation est uniquement administrative et technique. Il prépare et rapporte les dossiers devant les jurys. **4.2. date limite d'inscription** Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature complet directement au c.a.u.e. concerné, réceptionné au plus tard le 28 mai 2014 (par voie postale ou par voie dématérialisée). L'inscription sera considérée comme définitive à l'obtention de la totalité des pièces à fournir, sinon, le comité technique se réserve le droit de rejeter le dossier. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury. **4.3. pré-sélection** Si le nombre de candidatures ne permet pas de présenter chacune d'elles dans de bonnes conditions, le comité technique se réserve la possibilité d'organiser un jury de pré-sélection. Ce jury restreint, constitué de membres représentatifs du jury définitif, sera chargé du choix des candidatures à présenter. **4.4. jurys départementaux** Deux rôles distincts incombent aux jurys : Confirmer les candidatures reçues. Établir le classement du palmarès dans les catégories déterminées. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel. Chaque jury est composé de 23 membres, chacun disposant d'une voix : Le président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Basse-Normandie ou un architecte qu'il aura désigné, Un membre de la Fédération Française du Paysage, Un membre de la Fédération Française du Bâtiment, Un architecte, Un paysagiste, Un urbaniste, Un membre de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Les directeurs des autres c.a.u.e. bas-normands, Un membre de Professions Bois, Le directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie (ou son représentant), Le chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Un membre de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Un journaliste de la presse spécialisée, Le président du c.a.u.e. concerné (président du jury), Un élu du Conseil général concerné (président du jury suppléant), Un représentant de l'Association Départementale des Maires, Les présidents des autres c.a.u.e. bas-normands, Quatre personnalités. Il sera demandé aux membres du jury, avant leur désignation définitive, s'ils font partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates. À l'exception des directeurs et/ou présidents des c.a.u.e. (en tant qu'organisateur), toute personne ayant fait partie d'une équipe de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage d'une des réalisations candidates, ne pourra faire partie du jury. **4.5 vote** Les modalités de délibération des jurys sont arrêtées par eux-mêmes en début de séance. Il sera demandé à tout membre du jury ayant un lien, autre que celui cité à l'article 4.4, avec une des réalisations candidates, de l'exprimer. Il s'exclura des débats et des votes de la catégorie à laquelle appartient la réalisation concernée. Les jurys pourront, s'ils le souhaitent, attribuer une mention spéciale. **4.6 résultats** Les résultats seront officiellement proclamés par les présidents des jurys (ou tout autre membre désigné par les jurys) lors de cérémonies organisées par les c.a.u.e. qui se tiendront au printemps 2015. Toutes les candidatures au palmarès seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats. **4.7 conditions de participation à l'étape interdépartementale** Seules les opérations ayant reçu un prix départemental seront proposées au palmarès interdépartemental et en seront les candidats exclusifs. **4.7.1 jury interdépartemental et vote** Le jury interdépartemental sera équivalent, en qualité, aux jurys départementaux décrit en 4.4. et ses modalités de délibération seront celles décrites dans l'article 4.5. **4.7.2 résultats de l'étape interdépartementale** Les résultats seront officiellement proclamés par le(la) président(e) du jury (ou tout autre membre désigné par le jury) lors d'une cérémonie organisée par les c.a.u.e. qui se tiendra mi-2015. Toutes les candidatures au palmarès seront présentées dans une brochure éditée pour la proclamation des résultats. **article 5 : catégories et prix 5.1. généralités** Le palmarès des c.a.u.e. bas-normands 2015 concerne les réalisations neuves ou les réhabilitations en architecture. **5.2. prix architecture** En fonction des candidatures, plusieurs prix pourront être attribués (lauréat(s) et/ou mentionné(s)) dans les possibles sous-catégories suivantes : logement individuel, logement collectif, habitat groupé, bâtiment public, lieu de travail... proposées par le comité technique. **5.3. prix de la responsabilité environnementale** En fonction des candidatures et sur l'ensemble de celles-ci, les jurys pourront décerner un prix spécial dit «prix de la responsabilité environnementale», charge à chaque candidat d'apporter les éléments permettant d'apprécier ce critère. **5.4. prix du public** En parallèle des jurys départementaux, il sera proposé au public, via internet, de voter de manière anonyme à partir d'une photographie judicieusement choisie par le maître d'œuvre de l'opération candidate, durant les mois de janvier et février 2015, pour la réalisation qu'il préfère. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné «prix du public». **5.5. prix du jeune public** À l'occasion de cette édition, les c.a.u.e. renouvellent le prix du jeune public mis en place en collaboration avec le c.d.d.p. et l'inspection académique, dans les conditions analogues au prix du public mais destiné exclusivement aux scolaires des départements bas-normands. À l'issue de ce vote, le projet emportant le plus de voix sera désigné «prix du jeune public». **article 6 : droits concernant la participation au palmarès 6.1 documents fournis** Pour les documents soumis au droit d'auteur (photos, plans, croquis et documents graphiques), l'auteur et le maître d'œuvre cèdent aux c.a.u.e. bas-normands leurs droits patrimoniaux à titre gracieux et pour une durée illimitée. Les c.a.u.e pourront les exploiter dans le cadre du palmarès (reproduire, représenter, diffuser, adapter...) à des fins de communication et sur différents supports: publications papier, site Internet, affiches, dossiers et communiqués de presse, documents produits pour le jury, documents produits pour les prix public et jeune public, projections... avec les modifications de format que cela peut induire et dans le respect des droits moraux de l'auteur. Ces photographies intégreront les photothèques des c.a.u.e. et seront utilisées par les c.a.u.e. dans le cadre du palmarès et de toute autre action, pour un usage pédagogique ou de communication, dans le cadre strict et non-commercial de leurs missions de sensibilisation, de conseil et de formation, et sur les supports adaptés à la bonne réalisation de ces missions. **6.2. modification** Les c.a.u.e. organisateurs du palmarès se réservent le droit de faire évoluer le présent règlement si nécessaire. Les éventuelles modifications seront alors communiquées aux candidats dans les plus brefs délais. **6.3. annulation** Dans le cas d'un nombre insuffisant de candidats ou pour tout autre circonstance majeure, les c.a.u.e., après l'accord du/des présidents de jurys, peuvent décider d'annuler ou de reporter le palmarès. Dans ce cas, les dossiers de candidature seront retournés à leur expéditeur. **article 7 : acceptation du règlement** La participation au palmarès vaut acceptation du présent règlement.

www.palmarescauebasnormands.fr/ORNE

caue Orne

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne
54, rue Saint-Blaise - 61000 Alençon - Tél. 02 33 26 14 14 - contact@caue61.fr - www.caue61.fr

conception graphique : C.A.U.E. de la Manche, API CD 61 › crédits photographiques : maîtres d'œuvre et/ou maîtres d'ouvrage et/ou C.A.U.E. 61 sauf mentions contraires › reproduction interdite › API CD61 IMPRIM'VERT® › juin 2015